

Délibération DEL-CC-2024-224

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 17 DECEMBRE 2024

BOCAPOLE, SALLE BOCAGE

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni Bocapole, salle Bocage, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (57) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (8) : Anne-Marie REVEAU pouvoir à Joël BARRAUD, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Sébastien GRELLIER, Stéphanie FILLON pouvoir à Bruno BODIN, Catherine GONNORD pouvoir à Pascale FERCHAUD, Patricia MIMAULT pouvoir à Thierry MAROLLEAU, Stéphane NIORT pouvoir à Armelle CASSIN, Patricia TURPEAU pouvoir à François MARY

Absents (18) : André GUILLERMIC, Anne-Marie REVEAU, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Jean-Pierre BODIN, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Catherine GONNORD, Jean-Jacques GROLLEAU, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Patricia MIMAULT, Stéphane NIORT, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU

Date de convocation : 11-12-2024

Secrétaire de séance : Jean Claude METAIS

FINANCES

Budget principal CA2B : Décision modificative n°4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 relatif aux modifications du budget en cours d'exercice ;

Considérant qu'une modification des crédits est nécessaire afin de prendre en compte :

- La perception d'une subvention DRAC complémentaire et l'évolution des ventes de billetterie impactant les versements à des tiers,
- Une régularisation d'amortissements,
- Un besoin supplémentaire de trésorerie pour la régie Office du Tourisme,

- La régularisation des opérations de TVA sur la location immobilière de la régie Bocapole au titre des années 2021 à 2023,
- La régularisation de la TVA afférente aux travaux de construction du Pôle d'Echanges Multimodal suite au rejet de la demande de remboursement par la Direction des Finances Publiques,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
011	6232	316	Manifestations et représentations	12 000,00 €	239 200,00 €
011	62878	316	Remboursement de frais à des tiers	15 000,00 €	30 000,00 €
023	023	01	Virement à la section d'investissement	8 386,00 €	7 844 290,80 €
011	6284	020	Redevance pour services rendus	- 18 500,00 €	353 100,00 €
011	62875	020	Remboursement de frais	- 41 500,00 €	108 250,00 €
65	657381	633	Autres établissements publics locaux	60 000,00 €	400 000,00 €
67	673	317	Titres annulés sur exercices antérieurs	800 000,00 €	800 000,00 €
011	615221	020	Bâtiments publics	19,71 €	120 019,71 €
011	6156	020	Maintenance	355,13 €	151 795,13 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				835 760,84 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
74	74718	316	Autres	7 000,00 €	99 200,00 €
70	7062	316	Redevances et droits des services à caractère culturel	20 000,00 €	1 15 000,00 €
042	77681	01	Neutralisation amort subv éqpt versées	6 238,00 €	832 199,00 €
042	777	01	Quote part subvention investissement	2 148,00 €	1 035 199,00 €
75	752	020	Revenus des Immeubles	800 000,00 €	1 957 886,00 €
70	70878	020	Par des tiers	374,84 €	10 374,84 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				835 760,84 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
040	198	01	Neutralisation amort subv éqpt versées	6 238,00 €	832 199,00 €
040	13911	01	Etat et Etab. nationaux	66,00 €	237 136,00 €
040	13912	01	Régions	625,00 €	213 895,00 €
040	13913	01	Départements	1 268,00 €	144 579,00 €
040	139158	01	Autres Groupements	57,00 €	49 543,00 €
040	13918	01	Autres	132,00 €	145 641,00 €
81804	2031	020	Frais d'études	14 102,00 €	14 102,00 €
81804	21351	020	Bâtiments publics	480,00 €	480,00 €
81804	21621	020	Biens historiques et culturels mobiliers	2 606,64 €	2 606,64 €
81804	2188	020	Autres	17,90 €	253 507,90 €
81804	2313	020	Constructions	598 123,04 €	598 123,04 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				623 715,58 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	8 386,00 €	7 844 290,80 €
10	10222	01	FCTVA	606 000,92 €	1 106 000,92 €
16	1641	01	Emprunts en euros	9 328,66 €	3 843 909,17 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				623 715,58 €	

Le conseil communautaire, est invité à :

- Approuver la décision modificative présentée ci-dessus ;
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 20 DEC. 2024

Notifié ou publié le 20 DEC. 2024

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

